

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/161

AIDE SOCIALE (8.2)

**Convention de partenariat entre
l'association « Les Papillons Blancs »,
la Commune d'Hazebrouck et
l'Education Nationale**

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID : 059-215902958-20221116-DEL161CM161122-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le seize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le huit novembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER
Adjoints,

Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS, Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DENTENER	qui a donné pouvoir à M. DUHOO
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. COTTE	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
Mme BELVAL	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :
M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

La Commune d'Hazebrouck souhaite favoriser l'inclusion des enfants au sein des différents accueils scolaires et périscolaires proposés par la Ville.

Pour cela, il apparaît indispensable de s'entourer d'experts de l'Education Nationale et de l'association « Les Papillons Blancs » permettant de répondre aux besoins spécifiques des enfants accueillis ou à accueillir et également de sensibiliser et former les professionnels intervenant en matière de handicap.

L'objectif de ce partenariat est de proposer un programme d'information et de sensibilisation des professionnels de l'Education Nationale (enseignants, AESH) et de la Commune intervenant au sein du service périscolaire et en particulier auprès d'enfants en situation de handicap, accompagnés ou non par l'Association « Les Papillons Blancs ».

Ce programme d'information et sensibilisation, sous forme d'ateliers, porte notamment sur les thématiques suivantes ;

- les situations de handicap en général,
- la déficience intellectuelle,
- les troubles moteurs et sensoriels,
- les troubles psychiques, comportementaux et du spectre autistique.

L'éducation Nationale et l'association « Les Papillons Blancs » s'engagent notamment à mettre à disposition des professionnels pour animer les séquences et ateliers de sensibilisation.

La commune, quant à elle, met à disposition les locaux, assure la gestion administrative des inscriptions et informe les professionnels des différentes séquences.

Considérant la nécessité de formaliser par convention le partenariat entre la Commune, l'association « Les Papillons Blancs » et l'Education Nationale, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de deux années,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre l'association « les Papillons Blancs », l'Education Nationale et la Ville d'Hazebrouck,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**


Valentin BELLEVAL.